



Tva non declaree donc non payee

Par **claud20**, le **02/02/2018** à **09:23**

bonjourny a t il un delai de prescription pour un gerant de sarl qui n a pas declare une certaine somme de tva?rnmerci d avance

Par **claud20**, le **05/02/2018** à **10:15**

bonjour si qqun peut m eclairerrnj ai regle des loyers pro depuis janvier 2014 en incluant de la tva mais il s avere que celle ci n a pas ete declaree ni reversee alors que je l ai recuperrrn dois je faire qqchose car en cas de controle comment vais je prouver si ce n est que j ai garde les copies des chequesrnmerci

Par **claud20**, le **07/02/2018** à **11:06**

bonjournsi qqun peut me dire si y a un risque a mon niveaurnmerci d avance

Par **morobar**, le **07/02/2018** à **11:11**

Bonjour,rnSI jke comprends bien, vous avez réglé des loyers impliquant le versement de la TVA.rnDepuis vous savez j'ignore comment, que le bailleur ne reverse pas cette TVA au Trésor Public.rnSI vous possédez des factures régulièrement établies, un bail justifiant les loyers, il n'y a aucune raison que vous soyez inquieté, vous ne pouvez pas forcer le bailleur

indélicat à reverser cette TVA avec un fusil pour l'en convaincre.

Par **claudio20**, le **07/02/2018 à 13:20**

merci morobarrnj ai le bail justifiant le loyer mais malgré les lras ce monsieur ne m a jamais donne les factures des loyers et pour cause il a détourné 48 mois de loyers sur son compte personnel moi j ai récupéré cette tva mais je n ai aucun justificatif hormis les photocopies des chèques loyers versés tous les moisrna votre avis dois je informer le centre des impôts afin d être couvert en cas de contrôle?L bailleur indélicat ne m intéresse point c est son problème

Par **morobar**, le **07/02/2018 à 15:03**

NonrnJ'ai eu le même problème avec le bailleur, qui établit des factures manuellement, et l'expert comptable considère que les indications du bail, document notarié authentique est suffisant pour justifier le montant des paiements des loyers.rnSouvent les bailleurs sont des SCI qui ne sont pas dotés d'un système de facturation, odinateur...et les factures sont faites par le gérant sur du papier simple, avec ou sans timbre humide.

Par **claudio20**, le **07/02/2018 à 15:27**

non pas du tout j ai un bail de location gerance avec une sarl et le bail n est pas authentifié devant notairernles factures au paravent étaient bien faites sur ordinateur de son entreprisernmais par la suite comme explique il a encaissé les chèques sur son compte perso et non sur sa sarl d où l absence de factures malgré les diverses relancesrnl la preuve des encaissements par ma banque donc je ne veux pas avoir de problème avec les impôts au cas où contrôle il y auraitrnje pense allez voir le centre des impôts

Par **morobar**, le **07/02/2018 à 16:19**

Pourquoi pas ?rnMais pas de facture==>pas de paiement, c'est la loi du commerce.rnVotre bailleur aura beau jeu de dire que vous jouez (mal) avec lui au poker ou aux petits chevaux, sans référence aux loyers versés.

Par **claudio20**, le **07/02/2018 à 17:49**

dpnc les lras pour récupérer les factures ne servent à rien....même à mon avocat il n a même pas répondu pour ça...à vous lire c est inquiétant je laisse sans rien faire et le jour où y a contrôle on voit?

Par **morobar**, le **08/02/2018** à **11:09**

Vous cessez surtout de payer les loyers après mise en demeure pour la production de factures conformes.
Vous ne pouvez pas effectuer des règlements et les enregistrer sans facture correspondante.
Rien ne vous empêche de signaler le problème au fisc, service des entreprises (dont la TVA) mais vous ne pouvez pas payer des sommes non justifiables et récupérer une quelconque TVA.

Par **claud20**, le **08/02/2018** à **13:12**

j ai envoye un courrier au fisc et demandé un rdv
bonne journée